



Rapport d'activités 2010

Atout Ei 
FEDERATION WALLONNE DES ENTREPRISES D'INSERTION

Assemblée générale du 27 avril 2011

Sommaire

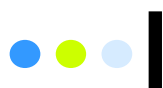
CHAPITRE I	ATOUT EI : PRÉSENTATION ET FONCTIONNEMENT	
	L'objet et les missions	4
	Les membres d'Atout EI	5
	Les activités de la Fédération	8
	Les organes de gestion	9
	Les mandats	10
CHAPITRE II	DOSSIERS ET ACTIONS	
	Dossiers transversaux	17
	Dispositif entreprise d'insertion	17
	Décret économie sociale	20
	Dossiers verticaux	21
	Titres-services	21
	Périclès	23
	Services de proximité, IDESS	23
	Les projets	24
	Le projet CoJEST	24
	Le projet D.E.S.I.R	25
	Le projet Bonne gouvernance	26
	La formation	27
	La communication	28
	Les événements et publications	30
	Les prestations de services	30
CHAPITRE III	PROJETS FUTURS	
	Notre mission, nos valeurs	31
	Nos objectifs à long terme	31

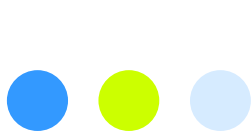


Nos objectifs stratégiques	32
Des projets qui s'inscrivent dans ces objectifs	33
Projet Région wallonne	33
Projet Région wallonne et FSE 2008-2013	33
Projet API FOREM 2011	34
Projet européen coopération globale 2011-2013	34

ANNEXES

Composition des organes de gestion	36
Equipe et partenaires d'Atout EI	37





CHAPITRE I

PRÉSENTATION ET FONCTIONNEMENT

L'objet et les missions

Atout EI est la Fédération wallonne intersectorielle pluraliste représentative des entreprises d'insertion.

Les missions qui lui sont dévolues sont principalement:

- ◇ regrouper les entreprises d'insertion reconnues par la Région wallonne,
- ◇ promouvoir ces entreprises d'insertion,
- ◇ recueillir leurs attentes et leur proposer des solutions,
- ◇ les représenter auprès des interlocuteurs publics et défendre le fonctionnement du secteur,
- ◇ tenir à jour des données statistiques sur le secteur,
- ◇ collecter et diffuser toutes les informations concernant les entreprises d'insertion,
- ◇ créer, organiser et tenir des groupes de travail sur des questions techniques et des problèmes spécifiques aux entreprises d'insertion, ainsi que des chambres sectorielles,
- ◇ favoriser la formation sous toutes ses formes au sein des entreprises d'insertion wallonnes.



Les membres d'Atout EI

Lors de l'Assemblée générale constitutive fin 2006, 51 membres étaient affiliés à la Fédération.

Au moment de clôturer ce rapport (mars 2011), Atout EI regroupe 122 EI membres sur les 172 agréées par la Région wallonne et 13 membres sont en attente de ratification par l'AG.

Localisation de nos membres sur base des EI agréées

Nos membres couvrent une grande variété de secteurs d'activités s'adressant tant aux entreprises, qu'aux pouvoirs publics ou aux particuliers:

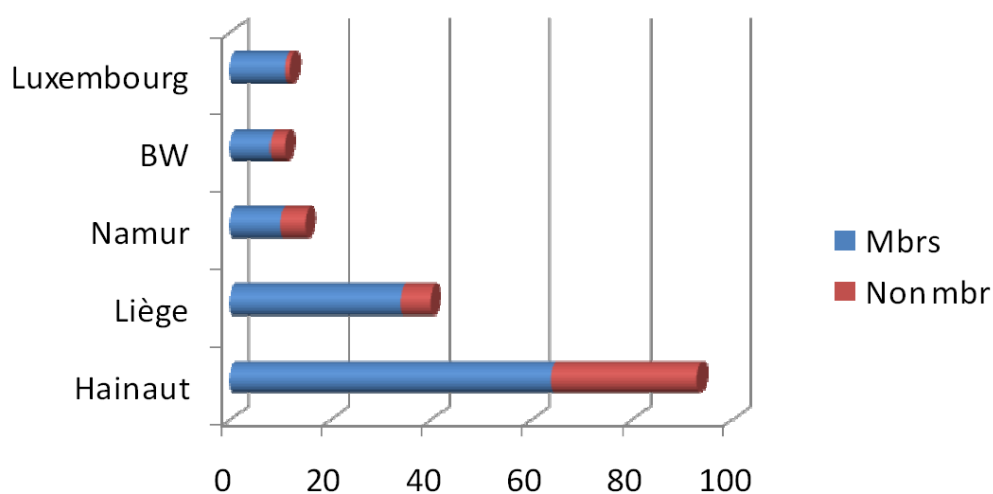
- ◇ Tri et recyclage (papiers cartons; électroménagers; équipements électriques et électroniques; dépollution et démantèlement de DEEE; démantèlement et dépollution de véhicules; collecte à domicile d'objets réparables et revalorisables / Ressourcerie; magasin de seconde main)
- ◇ Fabrication, réparation, maintenance de pièces mécaniques dans l'industrie
- ◇ Bois (exploitation forestière; scierie et menuiserie; abattage d'arbres)
- ◇ Entretien (assainissement de sites; entretien de parcs et jardins / espaces verts; maintenance industrielle; recyparcs)
- ◇ Nettoyage (industriel; aide-ménagère par le titre-service; voiries et abords; nettoyage de véhicules avant la vente, nettoyage de véhicules d'entreprises et de particuliers)
- ◇ Transport (dépannage et gardiennage de véhicules accidentés)
- ◇ Services de proximité dans le cadre d'IDESS (petits travaux habitat –entretien, réparation et aménagement–; aménagement et entretien des espaces verts; nettoyage de locaux de petites asbl; transport de proximité)
- ◇ Blanchisserie / Lavoir
- ◇ Repassage / Couture
- ◇ Bâtiment (construction et rénovation; travaux de peinture; ferronnerie; fabrication de cloisons amovibles et acoustiques; panneaux isolants et acoustiques; plafonnage/crèpissage; éco-construction; isolation et ventilation; installation de panneaux photovoltaïques; achat et gestion d'immeuble; petite maintenance, montage de mobilier, réparations diverses)

- ◇ Services aux entreprises (numérisation et call center; gestion administrative et encodage; numérisation et gestion électronique de documents; conditionnement/ emballage, gestion d'immeubles, mailing, événementiel, location de chapiteaux)
- ◇ Horeca

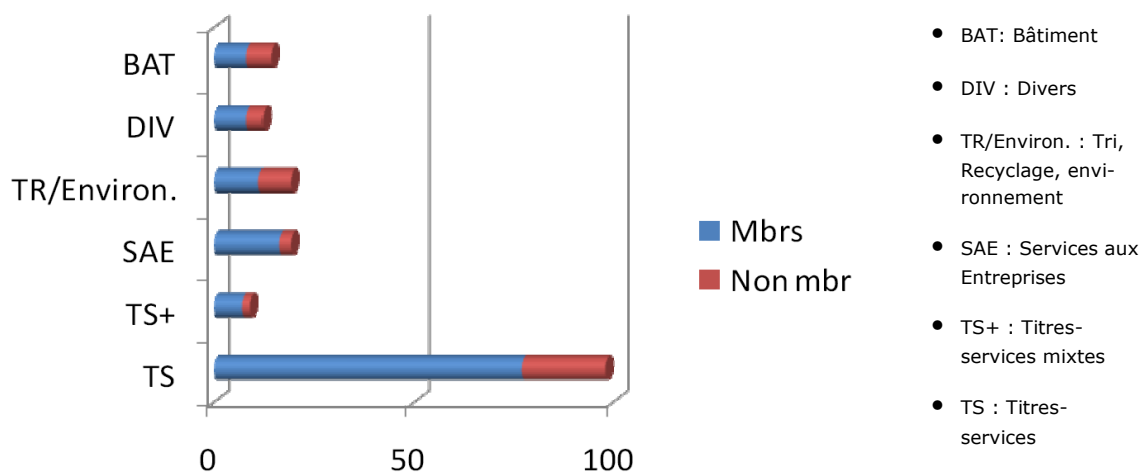
Pour en savoir plus sur nos membres, nous vous invitons à consulter notre rubrique «Membres» sur le site www.atoutei.be.

Analyse de nos membres par rapport à l'ensemble des EI agréées

Répartition géographique (chiffres 03-2011)



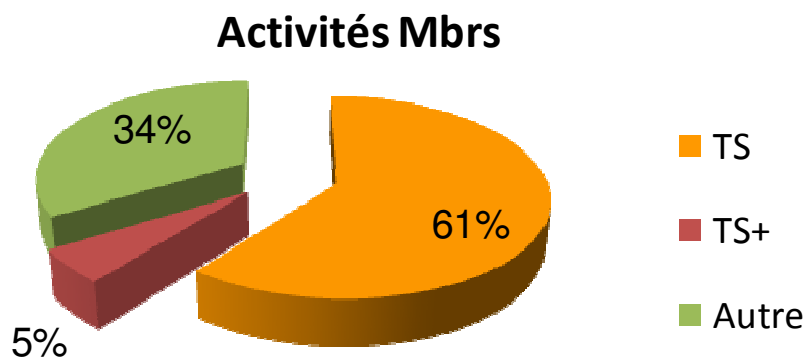
Répartition par secteur d'activités (chiffres 03-2011)



Analyse propre aux **membres d'Atout EI**

Les tableaux illustrés ci-dessous tiennent uniquement compte des EI membres et des EI non membres agréées au 31/12/2010.

Rapport entre EI actives dans le titre-service et hors titre-service

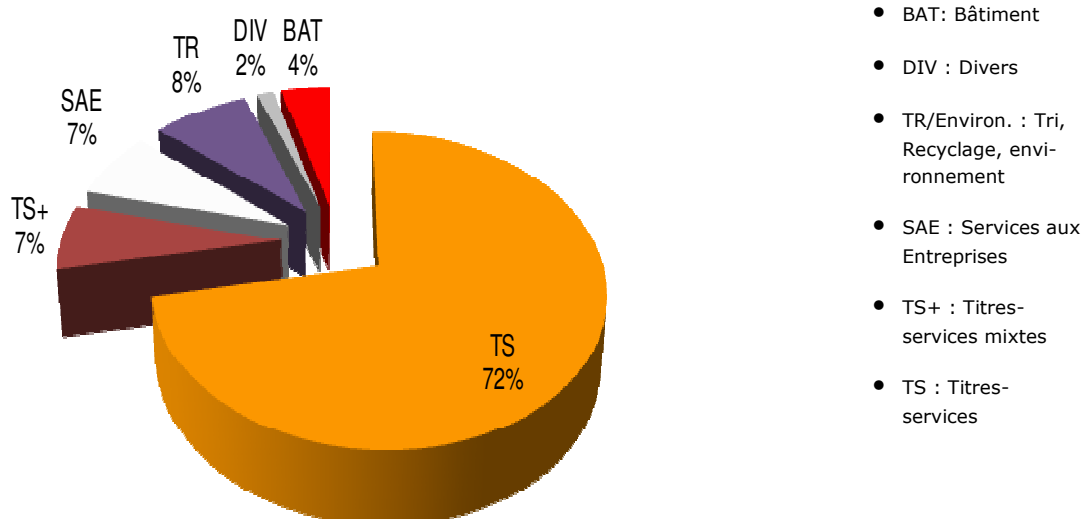


Rapport ouvriers/secteurs d'activités

La Fédération a souhaité connaître le rapport entre les statuts des travailleurs des EI membres (les ouvriers et les employés) sur base du type d'activité de l'EI qui les emploie.

Ainsi, parmi les 3.242 équivalents temps plein employés au total par les EI, les ouvriers représentent 2.824 ETP.

Ils se répartissent comme suit entre les divers secteurs d'activités des EI membres:



Les activités de la Fédération

Promouvoir et défendre les entreprises d'insertion

- ◇ Investir les lieux de concertation et de négociation qui lui sont ouverts (ConcertES, Conseil Wallon de l'Economie Sociale, etc.).
- ◇ Participer aux débats menés par les diverses autorités publiques qui concernent spécifiquement le secteur des entreprises d'insertion.
- ◇ Relayer les préoccupations du secteur auprès des autorités publiques et défendre ses intérêts.
- ◇ Œuvrer pour une reconnaissance plus large du secteur de l'économie sociale d'insertion.

Rassembler, analyser et communiquer l'information susceptible d'intéresser ses membres (réformes à venir, législations en projet ou existantes, etc.).

Susciter la rencontre et l'échange entre les chefs d'entreprises sur des matières sectorielles et des questions relatives au secteur de l'insertion (groupes de travail sur les missions de l'accompagnateur social ; les aides d'Etat par rapport au Décret ; les aides liées à la personne handicapée, etc.).

Cette année, la Fédération s'est davantage centrée sur son volet principal : le décret EI.

Ainsi, 7 groupes de travail plus pointus ont été fréquentés par plus de 90 personnes différentes provenant de près de 50 EI membres. La moyenne de ces groupes avoisinait les 21 participants.

Favoriser la professionnalisation par la formation et la mise en place d'outils au sein des entreprises d'insertion wallonnes.

Les organes de gestion

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de douze administrateurs au maximum choisis parmi ses membres effectifs. Les mandats actuels viennent à terme lors de l'Assemblée générale de 2011. (voir annexe 1).

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il détermine la politique générale de la Fédération et définit sa position à l'égard des tiers et notamment vis-à-vis des autorités publiques. C'est une instance décisionnelle des axes stratégiques d'orientations de la Fédération. Il arrête les propositions à soumettre à l'Assemblée générale.

Il s'est réuni 8 fois en 2010 (les 4 février, 17 mars, 18 mai, 1^{er} juin, 7 juillet, 21 septembre, 21 octobre et 14 décembre).

Bureau exécutif

Le Bureau est formé du Président, de deux Vice-présidents et d'un administrateur de la Fédération. Le Bureau assiste le Président, il prépare les délibérations du CA et assure l'exécution de ses décisions. Le Bureau est l'organe qui prend toute position de la Fédération et cautionne toute décision politique et toute communication globale.

Son mandat de coordination et de suivi politique des décisions du CA l'amène à se réunir aussi souvent que les intérêts de la Fédération l'exigent.

Il s'est réuni 6 fois en 2010 (les 14 janvier, 9 mars, 30 juin, 7 septembre, 8 octobre et 23 novembre).

Direction

Depuis mars 2008, Jean-Pierre Pollénus assure la gestion administrative et financière de l'asbl, la participation aux actions de terrain et le suivi du plan stratégique de la Fédération.

Coordination

Laure-Anne Petre assure la gestion quotidienne des activités menées par la Fédération (développement des projets, contacts avec les membres, contacts avec l'administra-



tion et toute autre instance,...), ainsi que l'essentiel des missions de représentation auprès de l'administration.

Chargée de projets

Depuis le mois d'avril 2008, Nancy Closse est en charge du projet CoJEST (FSE et Région wallonne). Dans ce cadre, ses actions visent à :

- ◇ suivre le développement du logiciel;
- ◇ installer celui-ci auprès des membres et les former à son usage;
- ◇ faciliter la rencontre des parties prenantes en amont et en aval.

Elle est aussi en charge du bon suivi des formations à destination des EI.

Conseiller(ère) juridique

Lors de l'Assemblée extraordinaire du 18 mai, les membres ont souhaité que la Fédération se renforce dans le domaine juridique. Durant le 2ème semestre 2010, Atout EI a pu faire appel à Delphine D'Hulstère à 1/5ème temps (sur base d'une convention entre Atout EI et Febecoop agence conseil Wallonie). Dans le même temps, une procédure de sélection a été lancée pour recruter un juriste propre à Atout EI. Celle-ci a abouti en janvier 2011 à l'engagement de Benjamin Disteche, dans le cadre d'un contrat de travail mi-temps (l'autre mi-temps étant presté au sein de la Fédération CAIPS). La collaboration avec Delphine D'Hulstère se poursuivra néanmoins en 2011 afin de permettre l'écolage du juriste engagé.

Les mandats

En vue d'investir les lieux de concertation et de négociation, Atout EI exerce différents mandats au sein d'instances régionales et nationales.

ConcertES asbl

Personnes mandatées

Administrateur au CA : Hervé Samyn

Membre de la Plénière: Laure-Anne Petre en 2010. Nancy Closse à partir de 2011.



Missions de ConcertES

ConcertES est la plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale en Région wallonne et à Bruxelles. Elle s'est constituée sous forme d'asbl en décembre 2007. Elle remplit différentes missions:

- ◇ établir un pont entre les différentes initiatives et fédérations d'économie sociale;
- ◇ développer son analyse sur une série de questions par la mise sur pied et l'animation de groupes de travail thématiques;
- ◇ représenter le secteur de l'économie sociale au sein d'instances consultatives concernant les dossiers en cours pour lesquels elle a reçu mandat de ses membres;
- ◇ promouvoir l'économie sociale, particulièrement par la mise en place et la diffusion d'outils de promotion de ses principes.

Au cours de cette année, la Fédération était principalement présente lors des plénières de ConcertES. De manière constante, elle veille au niveau fédéral sur les thématiques des mesures d'aide à l'emploi et le dispositif titre-service.

Sur ce dernier, ConcertES a questionné en février la Ministre de l'Emploi sur les différents aspects repris dans la loi-programme de décembre 2009 tels que la charte qualité en titre-service, la convention utilisateur, les rôles et missions des ALE, la possible ouverture du titre-service à d'autres activités. De manière générale, ils étaient ouverts à toute proposition, sauf pour le dernier point où ils reportaient une prise de position étant donné la problématique de chevauchement avec les compétences régionales.

Au niveau des compétences régionales, ConcertES agit sur mandat de ses fédérations membres pour travailler sur des thématiques transversales (ex : l'alliance emploi-environnement) ou pour appuyer le travail de ses fédérations. Une rencontre avec le Ministre wallon, en charge de l'économie sociale, a eu lieu en avril. Elle visait à interroger le Ministre sur une série de points urgents ou qui posaient question. Ont ainsi été abordés : l'arrêté d'exécution du décret économie sociale visant à instituer la nouvelle commission d'agrément des entreprises d'économie sociale ainsi qu'à uniformiser les procédures de reconnaissance des dispositifs EI, IDESS et agences conseil; le rôle et les missions de l'administration; la représentation de l'économie sociale au CA de la SOWECSOM; les chantiers pour la législature (réforme EI, réforme agences conseil); des initiatives nouvelles telles que la création d'un 'pôle de solidarité' (sans qu'il y ait eu quelque chose de développé à ce sujet jusqu'à présent).

De même, cette coupole de l'économie sociale développe un observatoire de l'économie sociale en Région wallonne.

Défendu par Atout EI

- Par rapport à la Loi programme de décembre 2009 : les entreprises d'économie sociale actives dans les titres-services se sont dotées d'une convention client qui vise aussi à mettre en lumière l'emploi durable et de qualité ainsi que la formation des travailleurs.
- Lors de la rencontre avec le Ministre Marcourt, Atout EI a fait remonter certaines préoccupations sectorielles et a mis différents points en évidence : l'importance du rôle de l'Administration et la problématique du sous effectif global ; l'urgence d'adopter un Arrêté d'exécution du décret économie sociale afin que ce dernier puisse être pleinement opérationnel ; l'importance d'offrir un financement de l'économie sociale adapté à ses besoins; ...

CWES Conseil Wallon Economique et Social de la Région wallonne

Personne mandatée: Laure-Anne Petre

Missions du CWES

Modifié et redéfini par le décret économie sociale de novembre 2008, le CWES a vu son champ de compétences et de missions élargi.

Ses missions sont:

- ◇ conseiller le Gouvernement wallon dans la préparation et la politique de développement de l'économie sociale marchande en Wallonie. Il dispose pour ce faire d'un droit d'initiative en matière d'avis et de recommandations;
- ◇ remettre des avis au Gouvernement sur la mise en œuvre d'actions et de projets spécifiques d'une certaine ampleur en termes de budget, de nombre d'entreprises d'économie sociale concernées et de ressort territorial;
- ◇ remettre un rapport annuel d'évaluation globale sur l'exécution du décret économie sociale et des dispositifs ou actions et projets spécifiques.

Il compte 32 membres : 16 effectifs et 16 suppléants, dont la moitié est issue du banc de l'économie sociale et est désignée au sein de ConcertES.

L'autre moitié provient du banc des interlocuteurs sociaux avec l'UWE, l'UCM et l'UNIPSO pour les représentants patronaux; la CSC et la FGTB pour les organisations syndicales.

En 2010

Durant l'année 2010, l'assemblée plénière du CWES s'est réunie à 9 reprises.

Il s'est chargé de différents dossiers : les Agences Conseil, les EFT et OISP, les ETA, les clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés publics (projet d'avis d'initiative), l'Arrêté Gouvernement Wallon portant exécution du décret du 20/11/2008 relatif à l'économie sociale et modifiant les AGW du 27/05/2004 relatifs aux EI, du 26/01/2006 relatifs aux Agences conseil et du 21/06/2007 relatifs aux IDESS (demande d'avis).

Une position a été adoptée concernant le Plan Marshall 2.Vert

D'autres présentations ont eu lieu telles que : Par Mr Defourny, approche de l'entreprise sociale et du projet de Master en science de gestion spécialisée en économie sociale (avis d'initiative), par Mme Nyssens, économie plurielle et régulation publique, le quasi-marché des titres-services, par Mmes Kocovski et Philippe et Mr Horenbeek, financement de l'économie sociale, etc.

Un échange de vues a été organisé avec la Ministre en charge de la Santé et de l'Action sociale.

D'autres lieux sont également investis par la Fédération tels que:

Les Commissions d'agrément

Commission EI

Personnes mandatées: Laure-Anne Petre et François Foguene

En 2010, la Commission s'est réunie 19 fois.

Au total, 99 dossiers ont été analysés concernant 75 EI en vue d'une demande d'agrément, de renouvellement d'agrément, d'un retrait ou d'un arrêt d'agrément.

Parmi *les demandes d'agrément*, le nombre de nouvelles demandes a diminué de 30% par rapport à l'an passé et le nombre de nouvelles EI agréées a diminué de plus de 40%. Les dossiers présentés font l'objet d'analyses de plus en plus importantes tant de la part de l'Administration que de la Commission. Un taux de 74% de dossiers ren-trés obtiennent leur agrément. Autrefois, nous nous approchions d'un taux de 95%. Ainsi, quatre nouveaux dossiers ont reçu un avis négatif de la part de la Commission. De même, une entreprise qui avait reçu son agrément début 2010, s'est vu retirer son agrément après 6 mois.

Parmi *les demandes de renouvellement*, 9 demandes ont fait l'objet d'un report pour



complément d'informations (dont 7 sur base d'audition) et 4 avis négatifs de renouvellement ont été prononcés sur base du manque de viabilité économique et du non respect des conditions du décret (dettes fiscales, maintien de l'effectif). De même, ont été constatés 4 retraits dus à des faillites et deux autres d'entreprises qui ne souhaitent plus renouveler leur agrément.

Deux autres entreprises déjà agréées ont été auditionnées *au cours de leur agrément* pour cause du non respect d'une des conditions du décret (pas d'engagement de DEDP au cours de la première année d'agrément et non respect du quota de DEDP et du maintien de l'effectif).

En résumé, *17 nouvelles EI* ont reçu leur agrément Région wallonne, *20 EI* ont été reconduites pour une durée de 2 ans et 23 autres pour une durée de 4 ans.

Les problématiques rencontrées dans les dossiers ayant été reportés ou des EI ayant été auditionnées se situent au niveau:

- ◇ du plan financier qui ne correspond pas au dossier papier ou du manque de viabilité économique;
- ◇ de la politique de prix qui ne doit pas amener à la concurrence déloyale;
- ◇ du contrôle du maintien de l'effectif;
- ◇ du projet d'insertion socioprofessionnelle insuffisamment défini;
- ◇ des connaissances du chef d'entreprise en matière de gestion et d'économie sociale;
- ◇ du quota de DEDP;
- ◇ de l'actionnariat;
- ◇ des statuts non-conformes à la SFS, etc.

Une série de recommandations a été exprimée aux EI. La gestion même de l'entreprise est un des éléments capital. Dans certains secteurs d'activités, la Commission a demandé de veiller à la création d'emplois ou d'augmenter le temps de travail des DEDP et de préserver le bien-être des travailleurs, de limiter le nombre d'Art. 60 et de s'assurer que, par ailleurs, ces travailleurs puissent bénéficier à la fin de ce type de contrat de perspectives de recrutement au sein de l'entreprise, etc. Pour certaines EI, elle a demandé de recadrer et de structurer l'accompagnement social des travailleurs.

Par ailleurs, elle a souligné la qualité de l'un ou l'autre dossier et l'esprit qui en émanait. De même, elle a remarqué la qualité du travail sur le terrain de l'une ou l'autre entreprise agréée.

Au-delà des dossiers, la Commission s'est penchée sur le critère d'indépendance et la définition de la petite entreprise au sens de la commission européenne (voir recueil :

information aux membres - Règlement CE N° 800/2008) et sur le respect de l'ensemble des autres conditions décrétales (légalisation sociale, convention Forem, les obligations liées aux statuts de SFS, etc.).

La reprise de travailleurs par des EI a aussi fait l'objet de réflexions.

Commission IDESS

Personnes mandatées: Laure-Anne Petre et Jean-Pierre Pollénus

En 2010, la commission s'est réunie 14 fois. Atout EI était présente à 5 d'entre elles. Néanmoins, la Fédération a toujours tenu à remettre ses avis au préalable vis-à-vis des dossiers qui passaient en commissions auxquelles elle ne savait assister.

Dans le volet demande d'agrément, elles sont légèrement moindres par rapport à l'an passé : 2 asbl, 3 CPAS et 1 EI ont été agréés. 2 demandes d'agrément ont été refusées sur base de la non-conformité par rapport au décret IDESS.

Tandis que le volet de renouvellement d'agrément bat son plein : 12 asbl, 22 CPAS, 4 SFS-EI ont été renouvelées pour une durée de quatre ans. Un avis défavorable a été émis pour une SFS du fait qu'elle ne démontrait pas de pertinence quant à sa viabilité économique. Des retraits ont été actés soit dus à une dissolution judiciaire soit dus à la demande de l'opérateur pour manque de viabilité.

Les demandes d'extension ont porté sur l'augmentation de travailleurs subventionnés ainsi que sur une nouvelle activité.

Au-delà des agréments, la Commission s'est aussi consacrée à l'approbation des rapports d'activités.

La Commission a salué la qualité de certains dossiers de renouvellement, de même que les efforts de formation du personnel et la « dynamique partenariale » de certains acteurs, comme par exemple, la mise en place d'une collaboration avec une Intercommunale pour la reprise des déchets verts.

De plus, l'attention de la Commission a aussi porté sur le plan d'affaires, sur la clarification comptable des activités IDESS et autres, sur les moyens mis en place pour favoriser la participation des travailleurs, au niveau de l'activité transport social, sur le tarif appliqué, etc.

Une liste des « points d'attention » est régulièrement remise à jour en vue de recenser tous les points de dysfonctionnement liés aux textes.

Sur base des données de l'Administration, le dispositif IDESS est encore loin d'avoir atteint les objectifs fixés en termes de création d'emplois. Alors que nous pouvons considérer qu'il a largement dépassé la phase de démarrage, il y aurait, tous types confondus (APE, SINE, ART60§7), un peu plus de 200 emplois supplémentaires qui ont vu le jour. Petit rappel, les espérances portaient sur la création de 1200 emplois (en ETP), sous statut APE (210), sous statut article 60 (environ 500) et sous statut SINE

(environ 500).

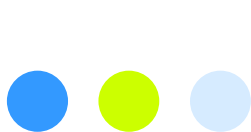
Le Comité d'accompagnement de Périclès

Personne mandatée: Hervé Samyn

Périclès est le nom d'un projet mené par des agences conseil en économie sociale avec le soutien du Ministre wallon de l'Économie et de l'Emploi; l'objectif étant de répondre aux besoins en main d'œuvre d'entreprises classiques par la création d'une entreprise d'économie sociale.

L'année 2010, peut se résumer comme suit : un comité qui a examiné les dossiers 2009 des agences conseil concernées par ce projet ainsi qu'une note relative au processus d'évaluation de ces derniers.

Le projet Périclès s'est achevé fin 2010 sur un bilan très mitigé. Un certain nombre de constats auraient dû pouvoir être tirés de ce projet qui a duré 4 ans, mais à l'heure actuelle ce n'est pas le cas et, pire encore, le fantasme des EI multi-services semble ressurgir ça et là.



CHAPITRE II

DOSSIERS ET ACTIONS

La Fédération suit une série de dossiers qui concernent de très près une partie ou l'ensemble de ses membres.

Les dossiers qualifiés de transversaux concernent l'ensemble des membres et ont pour objet le suivi et l'analyse de toute matière liée au dispositif EI et à l'économie sociale, ainsi que la remise d'avis dans les cas le nécessitant.

Les dossiers verticaux traitent d'une série de thématiques spécifiquement liées à un secteur ou un projet.

Les dossiers transversaux

Dispositif entreprise d'insertion

Relayer les préoccupations de ses membres

L'année 2010 a été caractérisée par beaucoup de remue-ménage au sein des EI !

Beaucoup de préoccupations individuelles et collectives ont fait l'objet d'actions, de réactions et de médiations de la part de la Fédération.

Quelques exemples :

- ◇ Suite au *recadrage de l'accompagnement social par l'Administration*, Atout EI a assuré un rôle de médiateur. Par la suite, la Fédération a continué un travail visant à confirmer les missions dévolues aux accompagnateurs sociaux subventionnés et objectiver l'accompagnement social mené au sein des EI.
- ◇ De même, lors de la mise en exergue de la *notion de consortium* par les services d'inspection de la Région wallonne, Atout EI a tiré la sonnette d'alarme, par rap-

port à la décision un peu hâtive de retrait d'agrément prise par le Ministre et a demandé avis à un cabinet juridique afin de confirmer le flou de cette notion de consortium.

- ◇ La Fédération a interpellé le Ministre afin de marquer *l'inquiétude des EI* par rapport à la manière dont allait se dérouler « l'audit » en vue de la révision du Décret EI. Par la suite, Atout EI a été associé à la relecture des rapports de l'audit réalisé par Ernst & Young. Une série d'amendements a été proposée, ainsi qu'une série de corrections et de rectifications puisque ledit rapport s'est avéré non seulement d'une faible valeur ajoutée, mais contenant également des erreurs.
- ◇ Bien entendu, la *notion de PME* sur laquelle porte la notification européenne des EI a fait l'objet de maintes discussions et de groupes de travail avec le Cabinet et la Région wallonne. Des solutions momentanées ont été trouvées afin de ne pas sanctionner les EI qui se trouveraient en non-conformité par rapport à cette condition. Mais la question reste d'actualité au moment de rédiger le présent rapport.
- ◇ Sur la manière dont les EI appliquent *l'éthique de l'économie sociale*, la Fédération a invité l'Administration à se baser sur le statut de société à finalité sociale et ses règles. Cette proposition n'a pas encore eu de suite mais Atout EI anticipe le débat au travers de diverses actions et formations portant sur la gouvernance.
- ◇ La manière dont l'Administration venait à considérer la *notion de chef d'entreprise* a aussi fait l'objet d'une note d'Atout EI vis-à-vis de cette dernière, note toujours en attente de réponse.

En dehors de ces nombreuses rencontres et échanges, Atout EI est resté proche de ses membres et sur base de certaines demandes individuelles, Atout EI a analysé les questions jugées prioritaires par ces derniers et les a relayées à l'Administration, à la Commission d'agrément et au Ministre.

Les demandes particulières des membres couvrent énormément de matières, qu'elles soient directement liées au dispositif EI ou liées aux matières juridique, de droit social, fiscal, économique, de communication, de conseil, de réseautage, etc. Ces appels sont continus et permettent de construire et d'enrichir les connaissances des membres et de la Fédération.

Suite aux groupes de travail « EI+4 », Atout EI a attiré l'attention des législateurs sur les EI qui évoluent et dont les plus anciennes sont confrontées au vieillissement de leur personnel (diminution des primes, augmentation des salaires) et ce alors que d'autres obtiennent l'agrément dans un contexte économique peu porteur, dans une actualité toujours en plein mouvement. Régulièrement, des constats remontent que ce soit lors des commissions d'agrément ou au travers de groupes de travail mis en place par Atout EI.

Avec le terrain, Atout EI maintient un dialogue pour apporter le cas échéant des solu-

tions et des propositions en matière de réforme (du décret), de méthodologie (pour cette réforme), de confirmation (des missions de l'accompagnateur social), etc.

Au niveau de l'Europe, lors de la présidence belge, Atout EI a participé à la Conférence sur l'économie sociale. Principalement à l'atelier « L'économie sociale comme vecteur d'inclusion ». Des recommandations ont été émises pour améliorer la réglementation européenne aux spécificités des entreprises d'économie sociale.

Porter le débat pour une réforme du décret

Au niveau régional, Atout EI a mené diverses réunions avec l'Administration, avec le cabinet du Ministre en charge des EI et au sein même de son Conseil d'administration, en vue réformer le décret et l'arrêté sur base d'un ensemble d'éléments relevés par le terrain.

Dans le courant du troisième trimestre, Atout EI a d'ailleurs porté à la connaissance du cabinet une demande de clarification des textes. Clarifications motivées par la volonté de garantir une égalité de traitement à tous les dossiers (les dossiers sont parfois traités différemment d'un inspecteur ou d'un agent traitant à l'autre, dans des délais différents et avec des interprétations et exigences différentes) et d'établir une jurisprudence de la Commission commune à tous et connue de tous. La Fédération est toujours en attente de réponses claires et précises sur des points qui, actuellement, mettent les entreprises d'insertion en situation de doute, d'instabilité juridique et de crainte.

Tenir à jour des données statistiques sur le secteur

La Fédération doit pouvoir disposer d'une série de données concernant ses membres. Ces informations sont indispensables pour une bonne représentation et information du secteur.

Sur base d'analyse des comptes BNB, Atout EI suit l'évolution des EI.

Grâce au logiciel qu'elle a développé et qui prend de plus en plus d'essor au sein des membres, la Fédération répond de manière régulière à des analyses soit provinciales soit régionales dans différents lieux et vis-à-vis de différents acteurs comme les CPAS, les directions régionales du Forem, les OISP/EFT, etc.

Comme à chaque début d'année, dans le courant du premier trimestre 2011, la Fédération souhaite mettre à jour les informations concernant l'emploi au sein des EI membres.

Suite au recueil et à l'analyse des informations demandées, elle a pu procéder à un état des lieux au 1^{er} janvier 2011 : les 126 **EI membres** (sur 170 EI agréées) fin 2010 (+ 5% par rapport à 2009) comptaient 4.219 travailleurs (ce qui, exprimé en équivalents temps plein, correspond à plus de 3.242 ETP, soit une augmentation de

9,23 %).

D'autres informations en ressortent :

- ◇ En moyenne, le public-cible représente 70% de l'effectif des EI.
- ◇ 27% d'EI n'auraient pas encore droit ou plus droit à un accompagnateur social subventionné.
- ◇ De manière générale, 17,5% des EI ont engagé plus de personnes ayant cette mission d'AS sur fonds propres.
- ◇ Et 16,6% n'utilisent pas la totalité de cette subvention pour l'engagement d'accompagnateurs sociaux. Contre 38,8%, sur base de l'analyse de la fin 2009. Nous étions dans une sous utilisation beaucoup plus importante précédemment.

Susciter la rencontre et l'échange

Au début de l'année, le groupe EI+4, démarré au deuxième semestre 2009, a remis ses conclusions. Celles-ci ont d'ailleurs fait l'objet d'une diffusion dans les lieux appropriés.

La réflexion sur l'accompagnement social a été menée au travers de plusieurs groupes de travail, d'abord constitués uniquement d'accompagnateurs sociaux ou uniquement de chefs d'entreprises. La synthèse a été réalisée suite à une plénière rassemblant l'ensemble des acteurs et fonctions. Celle-ci nous a permis d'avoir une vision concertée et commune sur les missions des accompagnateurs sociaux. Par la suite, au travers du projet CoJEST, le partenaire CAIPS a développé avec des accompagnateurs sociaux des outils d'accompagnement social qui feront l'objet d'un test grandeur nature. Atout EI et RES se sont bien entendu associés à cette démarche et présentera les travaux en 2011.

Suite à la demande de certains membres, la Fédération, avec les représentants de l'AWIPH a mené une séance d'information « Démystifier pour une intégration durable ».

Décret économie sociale

Œuvrer pour une reconnaissance plus large du secteur

Le décret économie sociale de novembre 2008 nous donne un cadre et donc une définition large et cohérente du champ de l'économie sociale s'inspirant principalement de la définition du CWES de 1990.

Pour rappel, il nous concerne tout particulièrement à deux points de vue:

1. Parce que le Gouvernement utilise prioritairement les dispositifs suivants pour



dynamiser les entreprises d'économie sociale:

- le décret EI (du 18 décembre 2003) ;
- le décret Agences Conseil (du 27 mai 2004) ;
- le décret IDESS (du 14 décembre 2006) ;
- le champ d'intervention de la SOWECSOM;
- le décret à l'intégration des personnes handicapées (du 6 avril 1995).

2. Parce qu'une commission consultative et d'agrément unique est prévue concernant les entreprises d'économie sociale dont font directement partie les EI. Cette nouvelle commission a été mise en place en décembre 2010. Atout EI y siège depuis lors avec une voix délibérative. Précédemment, les représentants de l'économie sociale n'avaient qu'une voix consultative. Les arrêtés sont en cours. Ceux-ci sont une totale refonte des procédures d'agrément et de renouvellement des agréments relatifs à ces dispositifs. Atout EI au travers du CWES, a fait une série de remarques en vue d'opérationnaliser au mieux ces procédures.

Les dossiers verticaux

L'objectif de cet axe est le suivi de dossiers par une présence au sein d'instances officielles et/ou par la défense des intérêts des entreprises d'insertion.

Titres-services

Relayer les préoccupations du secteur et défendre ses intérêts

Etant donné la forte représentation du «secteur» des titres-services au sein des membres de la Fédération, cette matière fait l'objet d'un suivi particulier, d'analyses, de réactions ou de demandes.

Les préoccupations concernant la pérennisation de ce dispositif ont fait l'objet de plusieurs actions: réactions, rencontres avec des décideurs politiques, etc.

Cette mesure étant budgétairement victime de son succès, la Ministre fédérale de l'Emploi a souhaité concerter les représentants des entreprises agréées titres-services.

Atout EI a été invité à réagir par rapport à différentes pistes stratégiques visant à modifier le dispositif.

Sur base des différents scénarii proposés par la société IDEA Consult dans la cadre de

sa mission d'évaluation du dispositif:

1. L'augmentation du prix avec diminution compensatoire de l'intervention fédérale
2. La hausse du prix de 0,5 € (8 €/TS) et donc valeur d'échange à 21,30 €
3. La différenciation sur base du revenu familial imposable net
4. La différenciation de prix en fonction de l'activité
5. La suppression de la déduction fiscale en 2 phases
6. La limitation des activités autorisées à des activités au domicile de l'utilisateur
7. La fixation libre des prix par les entreprises agréées
8. L'extension des activités

Atout EI a plaidé pour un autre scénario, celui de la différenciation du remboursement du fédéral en fonction de la durabilité de l'emploi. Ainsi serait introduite la prise en compte de la pérennité des emplois et bien entendu l'ancienneté barémique.

Compte tenu du contexte politique en 2010, ce dossier est resté en l'état. Néanmoins, les pistes d'IDEA permettent de sentir la tendance. Et celle-ci doit inciter à la plus grande prudence : en tout état de cause, il serait dangereux de miser à moyen terme sur une augmentation du TS en faveur des entreprises.

La Fédération a demandé, en avril 2008, sa reconnaissance en tant qu'organisation professionnelle représentative d'employeurs auprès de la Direction générale des Relations collectives de travail (SPF emploi) avec l'objectif de siéger au sein de la SCP 322.1, voire de la 327.04. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de décision.

Rassembler, analyser et communiquer l'information susceptible d'intéresser ses membres

A travers les Flash Info et le site d'Atout EI, la Fédération a tenu ses membres informés sur l'actualité et les questions liées au secteur titres-services telles que l'indexation de salaires, l'activité repassage en dehors du domicile et le système de calcul autorisé par l'ONEM, ...

De même, dans le cadre du projet européen D.E.S.I.R de ConcertES (cfer analyse 2), Atout EI a, avec deux autres partenaires, analysé les pratiques de conventionnement (conclusion d'une convention entre l'entreprise et l'utilisateur) au sein des services de proximité (Nord de la France et Wallonie). Cette étude a abouti à la création d'une convention-type que les entreprises pourront s'approprier et adapter à leur réalité. Destinée à établir une bonne relation triangulaire entre l'entreprise, l'utilisateur et le travailleur, cette convention est composée de deux documents : un contrat formel définissant le contenu du travail confié à l'entreprise et un guide se concentrant sur la relation entre les parties, et assurant un service de qualité pour l'utilisateur et un emploi de qualité pour le travailleur.

La Fédération proposera cet outil au gouvernement fédéral, étant entendu que la loi-programme de 2009 permet à de dernier de «déterminer les dispositions minimales qui devraient figurer dans la convention qui unit l'utilisateur à l'entreprise agréée, ainsi que le modèle de convention ».

Périclès

Participer aux débats

Le cadre défini par le projet Périclès était au départ limité à la création d'EI dans le service mutualisé aux entreprises. La seconde phase de Périclès (depuis juillet 2008) s'est élargie à l'ensemble des entreprises d'économie sociale.

Atout EI est resté attentif aux enseignements qu'il y avait à tirer de ce projet mettant en évidence, notamment, les limites du cadre EI par rapport à certaines activités (taille, secteur, technicité, rentabilité, concurrence...).

Services de proximité, IDESS

Participer aux débats et défendre les intérêts du secteur

Atout EI participe, au titre de représentant du secteur de l'économie sociale, à la commission d'agrément IDESS. Au fur et à mesure, des problématiques de terrain remontent à la surface. En tant que membre de la commission, Atout EI veille à ce que l'esprit des textes soit appliqué. Ainsi, lorsque les textes laissent une certaine latitude, Atout EI émet des propositions d'application.

Relayer les préoccupations du secteur auprès des autorités publiques et défendre ses intérêts.

Le cadre du décret, qui n'a pas évolué, laisse peu de perspective de développement aux sociétés à finalité sociale. D'autant plus qu'à l'heure actuelle, le problème de la commission paritaire spécifique reste posé. La Fédération a d'ailleurs interpellé le Ministre sur la pertinence de continuer d'agréer des IDESS/SFS qui n'ont pas de CP spécifique.

Alors qu'enfin le Conseil National du Travail n'avait plus émis d'objection pour que les IDESS dites orphelines intègrent une nouvelle commission paritaire (CP 327.04), Atout EI a été invité par le Président de la CP 327 à donner des précisions sur le cadre de cette future SCP. Hélas, l'actualité fédérale a stoppé les travaux.

A ce jour la problématique CP IDESS demeure sans solution.

Les projets

Projet CoJEST

CoJEST vise la stabilisation vers et dans l'emploi des travailleurs peu qualifiés (DEDP, DEDP+, Art60§7...), dans toute la Région wallonne, à tous les niveaux du processus d'insertion. En d'autres mots, l'objectif est de renforcer l'emploi et la stabilité des travailleurs dans les EI mais aussi de permettre le passage des travailleurs qui le désirent à l'économie « classique » en veillant à la stabilité de leur nouvel emploi.

Dans ce projet, Atout EI travaille en partenariat avec deux autres fédérations : CAIPS (Fédération d'EFT/OISP) et le RES (Réseau d'entreprises sociales).

- ◇ CAIPS travaille sur la communication entre les EFT/OISP et les EI pour les mettre en réseau et stimuler les partenariats.
- ◇ Le RES travaille sur la professionnalisation des accompagnateurs sociaux et sur le jobcoaching, c'est-à-dire l'accompagnement du travailleur en EI dans son projet professionnel.

Les objectifs d'Atout EI dans le projet CoJEST

- ◇ Evaluer l'impact des actions développées dans le projet CoJEST visant l'accompagnement vers et dans l'emploi des travailleurs peu qualifiés.
- ◇ Emettre des propositions politiques en vue d'améliorer le cadre juridique lié au public cible et aux EI ainsi que de répondre aux risques rencontrés.
- ◇ Faciliter la rencontre des parties prenantes en amont et en aval.

Un outil de gestion des travailleurs destiné aux EI

Afin d'évaluer l'impact de ce projet mais aussi de pouvoir analyser comment les EI réalisent leur mission d'intégration dans l'emploi envers leur public cible, Atout EI a élaboré, et implémente dans chaque EI, un logiciel « Le cahier du personnel ». Celui-ci a été conçu pour faciliter la gestion administrative des EI et également permettre à la Fédération de poursuivre l'étude réalisée en 2007 par le Ministre de l'Emploi.

Pour une bonne fonctionnalité de cet outil et une efficacité optimale de ce dernier au sein des EI, il a encore été amélioré en 2010 sur deux points :

- ◇ la gestion des absences de longue durée de plus d'un mois calendrier, avec la répercussion sur le calcul des subventions.
- ◇ l'attribution du n° de prime DEDP, avec un tableau récapitulatif. La comparaison entre l'accompagnement effectif et l'accompagnement subsidiable.

Pour la Fédération, cet outil doit permettre de répondre aux questions qu'elle se pose dans le cadre du projet COJEST d'une part sur le profil des travailleurs et d'autre part, sur leur devenir au-delà de l'engagement en entreprise d'insertion.

Pour les parties concernées (EI et Fédération), le logiciel remplit plusieurs fonctions :

- ◇ récolter des données nécessaires à la constitution d'une partie de la base de données relative au projet ;
- ◇ donner une vision détaillée et globale des profils des travailleurs pour les EI elles-mêmes ;
- ◇ aider administrativement les EI en facilitant le suivi des documents à renvoyer au Service Public Wallonie (Annexe 1 et 2 du rapport d'activités, fiche maintien de l'effectif, etc.)

A ce jour, le logiciel est installé dans 114 EI membres. Outre l'installation et les explications liées à son usage, des séances de formation ont été données afin de présenter les nouvelles fonctionnalités.

Analyse continue des informations globales transmises par les EI

Grâce à la bonne collaboration et au suivi de l'encodage au sein des EI, Atout EI collecte des informations sur le profil des travailleurs en insertion utiles pour informer certains acteurs du secteur de l'insertion (CPAS, DR du FOREM,...).

Le logiciel est conçu de telle sorte que les EI transmettent à la Fédération différents éléments comme la situation et les particularités des travailleurs liés à l'EI, l'aspect professionnel (contrat/formation/suivi/absence...).

La notion d'absence de longue durée (un mois calendrier complet) a été intégrée en 2010 car elle peut avoir un impact sur les moyens d'accompagnement des travailleurs en insertion. De même, le taux d'absentéisme peut être un indicateur pertinent par rapport aux actions de renforcement d'encadrement et de suivi personnalisé des DEDP des partenaires du projet.

Ces analyses continues *alimentent les réflexions* au sein des EI, les échanges vers les partenaires externes et les *propositions vers les instances* (Région wallonne, fédéral et Europe).

Projet D.E.S.I.R (*mené par ConcertES*) : Le conventionnement au sein des services de proximités

Actuellement, rien n'est obligatoire en la matière. Cependant, on constate qu'une majorité d'entreprises d'économie sociale actives dans les services de proximité a élaboré

un conventionnement (contrat ou convention) avec le client.

L'étude a, dans un premier temps, permis de savoir quel pourcentage d'entreprises offrant des services de proximité de manière récurrente utilisait des conventions, et d'en analyser les modalités de mise en place. Dans un deuxième temps, sur base de l'analyse juridique et sociale d'une série de conventions, Atout EI a élaboré une convention-type, reprenant non seulement les éléments indispensables d'un contrat de prestation de service mais aussi tout élément permettant de garantir une relation de qualité entre l'entreprise, le travailleur et l'utilisateur du service. Et ce plus particulièrement dans le cadre de l'agrément titre-service.

Le fil conducteur a été la qualité de l'emploi des travailleurs actifs dans ces entreprises de services de proximité.

Projet Bonne gouvernance

Dans beaucoup d'entreprises d'insertion, on constate trop souvent une gestion centrée sur le court terme, des visions qui ne sont pas toujours claires, une mise en place à la carte des principes d'économie sociale, une méconnaissance des règles applicables aux sociétés commerciales, etc.

Pour améliorer ces différents points, la Fédération a mis en place un projet centré sur le développement d'un management stratégique et d'une gouvernance dans le chef des décideurs d'EI (gestionnaires, administrateurs et actionnaires). Ainsi, l'objectif visé par Atout EI dans ce projet est d'aider les EI à définir une série d'indicateurs et à mettre en place des outils permettant à leurs responsables (toute personne ayant une responsabilité dans la gestion de l'EI) de mener un management stratégique dans l'esprit d'une bonne gouvernance.

Ce projet court sur deux années. En 2010, année de démarrage, outre les recherches documentaires effectuées, Atout EI a mis en place une formation spécifique sur la stratégie et le management au sein des EI, intitulée « Entre l' « E » et l'EI, la différence, c'est la gouvernance ». Les objectifs de cette formation étaient de développer un mode de pilotage de l'entreprise s'inscrivant dans le cadre particulier des EI.

Donnée en collaboration avec Febecoop, une partie de cette formation proposait la mise en place d'un outil de gestion appelé « Balanced Scorecard ». Il s'agit d'un instrument de bord permettant au dirigeant de prendre en compte de manière simultanée et en continu les 4 perspectives (financière, clientèle, processus interne et perspective d'innovation et d'apprentissage), incluant par cette occasion, l'ensemble des spécificités et des missions de l'EI.

La seconde phase, en cours de développement se concentre sur le développement d'un outil pratique qui reprendra les éléments de base tels que:

- Les règles relatives à la société commerciale, à la SFS, à l'EI

- Les obligations à remplir en tant qu'associé, administrateur, directeur

Cet outil devra permettre un suivi régulier de toutes ces dimensions de gestion parfois méconnues, souvent oubliées.

La formation

Favoriser la professionnalisation par la formation au sein des EI wallonnes

Devant l'engouement des acteurs de terrain face au programme de formations proposé par Atout EI en 2010, il était évident de l'inscrire dans la continuité. En 2010, 141 inscriptions ont été enregistrées pour 59 entreprises d'insertion.

Pour rappel, c'est notre partenaire Sémaphore Conseil, SCRL FS, qui s'occupe des modalités organisationnelles de ces formations. Grâce à ce partenariat, les formations sont agréées par le système des chèques formation; ce qui diminue leur coût pour l'EI.

Un nouveau catalogue 2011 proposant de légères adaptations pour coller encore mieux à la demande a été envoyé fin décembre 2010 à l'ensemble des entreprises d'insertion agréées.

Ces formations, parce qu'elles permettent aux responsables d'EI de rencontrer leurs pairs, de partager leur expérience et surtout de recueillir auprès des professionnels de la matière abordée des informations utiles pour résoudre certains problèmes ou améliorer leurs pratiques, méritent qu'on y consacre du temps et de l'énergie. C'est pourquoi leur organisation occupe une place de plus en plus importante au sein de la Fédération.

Par ailleurs, une partie des formations est donnée le personnel d'Atout EI.

La communication

La Fédération centralise les informations d'intérêt général susceptibles d'intéresser les membres afin qu'elles puissent leur être accessibles et soient utilisables.

De même, elle communique les plus-values de l'économie sociale en interne mais aussi vers l'externe.

Objectifs

A travers sa communication, Atout EI promeut les enjeux du secteur et informe les membres de ses actions.

Elle suscite la rencontre et l'échange entre ses membres, sur des matières sectorielles; développe une expertise en matière économique, sociale et juridique, grâce aux contributions de ses partenaires et ce pour toute question intéressant l'entreprise d'insertion (financement, promotion de l'emploi dans le secteur, budgets régionaux et communautaires,...); enfin, elle centralise ces informations.

De même, la tenue de groupes de travail permet de faire émerger des problématiques communes aux entreprises d'insertion mais également de relever et valoriser les meilleures pratiques observées et mises en œuvre dans ces différentes entreprises. Ces lieux d'échange et de concertation entre les chefs d'entreprises amènent à trouver la ou les solutions les mieux adaptées à l'une ou l'autre thématique.

La Fédération souhaite valoriser les «best practices» de gestion des différents pans d'une activité développée selon les principes d'économie sociale d'insertion.

Afin de remplir cette mission de manière optimale et au-delà des moyens acquis (farde, folder, site, etc.), la Fédération a développé d'autres outils de communication vers l'extérieur comme vers les membres.

Communication tournée vers l'extérieur

Des séances d'informations

En fonction de la demande de certains partenaires tels que des directions régionales du Forem ou des CPAS, nous sommes invités à présenter les objectifs, le concept et le contexte des entreprises d'insertion.

Bien entendu, au travers du projet CoJEST, nous avons participé aux tables rondes de

l'économie sociale organisés par CAIPS pour le secteur des EFT et OISP.

Lors de la Présidence belge au Conseil européen de juillet à décembre 2010, les fédérations d'économie sociale en Belgique ont saisi l'occasion pour faire le bilan de l'économie sociale dans une perspective européenne lors d'un séminaire auquel Atout EI participait. Quelques éléments qui nous concernent directement et indirectement : les règles en matière d'aides d'Etat, la Belgique prônait une plus forte prise en compte de la notion de services sociaux d'intérêt général (SSIG) ; les différents leviers pour agir dans l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics et une attention pour rendre les Fonds européens plus accessibles à l'économie sociale.

Communication destinée aux membres

Le Flash Info

Le Flash Info est une newsletter envoyée aux membres d'Atout EI afin de les informer de l'actualité des EI, des débats qui ont lieu au sein des groupes de travail, des bonnes pratiques ou de solutions mises en place et de l'agenda de la Fédération.

Il est envoyé en fonction de l'état de l'actualité par mail sous format PDF. Et depuis mi 2010, suite à une volonté du CA de doter la Fédération d'un *outil plus dynamique*, il dispose d'une nouvelle mise en page.

Les 4 Flash Infos réalisés en 2010 ont traité de diverses thématiques liées au dispositif EI (les montants indexés, la condition de CDI pour la subvention DEDP, la prise en compte du prorata pour le subside accompagnateur social, des rappels tels que celui du rapport d'activités, une information sur le critère d'indépendance, les retours des GT de la Fédération, etc.), au suivi des décisions d'AG d'Atout EI, aux mesures à l'emploi côté fédéral, au projet CoJEST, ou encore aux dispositifs IDESS, titre-service, économie sociale, etc.

D'autres thèmes, rappels et échanges ont fait l'objet de communications dans la newsletter: la mise en réserve immunisée, l'arrêté *ressourcerie*, la validation des compétences et un témoignage sur une enquête de satisfaction.

Les événements et publications

2010 fut une année centrée sur un travail de fond et, par conséquent, un peu moins riche en événements ou communications « grand public ».

Du côté des productions écrites, Atout EI est en pleine gestation de publication et d'élaboration d'outils avec nos membres et nos partenaires.

Enfin, Atout EI a participé au pré-jury du prix de l'économie sociale 2010, ancien prix Roger Vanthournout.

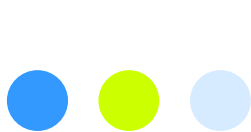
Les prestations de services

La Fédération est parfois amenée à prester certains services facturables parce que ne relevant pas de l'intérêt général de ses membres.

A la demande de l'un ou l'autre membre qui s'interrogeait sur la pertinence de maintenir son agrément, Atout EI a, en collaboration avec des agences conseil, analysé la situation et émis plusieurs scénarios possibles.

De même, des agences conseil liées à Atout EI ont souhaité disposer de l'expertise de la Fédération dans certains dossiers, et vice-versa.

Suite à l'appel à projets (analyse de cas et recueil de pratiques) de ConcertES vers ses fédérations membres, Atout EI a obtenu un financement pour un projet d'analyse de conventionnement et pour la rédaction de deux recueils de pratiques de terrain.



CHAPITRE III

PROJETS FUTURS

Notre mission

Le développement et la pérennisation des entreprises d'insertion centrées sur l'éthique de l'économie sociale et sur les enjeux de notre société, le développement durable d'emplois de qualité.

Nos valeurs

Nos valeurs précisent comment nous entendons agir dans l'accomplissement de nos missions. En voici les principales :

- ◇ Pluralisme
- ◇ Ethique
- ◇ Qualité
- ◇ Proximité
- ◇ Responsabilité
- ◇ Réactivité
- ◇ Partenariat

Nos objectifs à long terme

La Fédération souhaite maintenir les missions et activités qu'elle s'est fixées c'est-à-dire:

- ◇ La représentation et la défense des entreprises d'insertion
- ◇ La communication et l'analyse de l'information touchant directement les EI



- ◇ La rencontre et l'échange entre membres
- ◇ Soutien à la professionnalisation par la formation du secteur

Le CA d'Atout EI s'inscrit aussi dans un objectif de développement, avec des sous-objectifs d'amélioration du suivi des membres, de communication interne et externe. Dans ce cadre, Atout EI est toujours en cours de reconnaissance comme organisation professionnelle représentative d'employeurs dans la branche d'activité des services de proximité.

Nos objectifs stratégiques

Pour mener à bien nos missions, faire vivre nos valeurs et pouvoir réaliser notre défi pour l'avenir, nous nous inscrivons dans 8 objectifs stratégiques.

1. Regrouper au moins 2/3 des entreprises d'insertion wallonnes (*objectif atteint pour 2010*).
2. Promouvoir les entreprises d'insertion (*via les différents projets CoJEST et les outils de communication comme le site Internet ou les actions spécifiques*).
3. Recueillir les attentes des membres et leur proposer des solutions (*via les contacts réguliers ainsi que les propositions et recommandation faites pour les modifications législatives tant au niveau du décret EI qu'au niveau fédéral*).
4. Représenter les EI auprès des interlocuteurs publics et défendre leur position (*via le CWES; ConcertES, la Commission consultative d'agrément*).
5. Tenir à jour des données statistiques sur le secteur (*recensement de l'emploi via le logiciel «Cahier du Personnel»*).
6. Collecter et diffuser toutes les informations concernant les EI (*site Atout EI, Flash Info*).
7. Professionnaliser le secteur et élaborer des outils pour aider les membres (*des formations spécifiques, projet «Gouvernance » et des outils : le logiciel, une convention-type pour les entreprises de services, le dossier travailleurs en ligne dans l'espace membre, etc.*).

Des projets qui s'inscrivent dans ces objectifs

Projet Région wallonne (juin 2010-décembre 2011)

Projet de Bonne gouvernance

La Fédération souhaite aider à mettre en place des outils permettant aux responsables d'EI (toute personne ayant une responsabilité dans la gestion de l'EI) de mener un management stratégique dans l'esprit d'une bonne gouvernance.

Ainsi Atout EI, avec des collaborations externes, visera trois objectifs:

1. Inscrire les EI dans la bonne gouvernance;
2. Aider à mettre en place un management stratégique grâce à des outils appropriés;
3. Mettre les outils à l'épreuve du terrain.

Projet Région wallonne et Fonds Social Européen 2008-2013

Projet CoJEST

Le projet vise à accompagner les entreprises d'insertion, à améliorer leur recrutement, à créer des dynamiques pédagogiques (projet professionnel, jobcoaching,...), à proposer des pistes de gestion participative et à renforcer l'accompagnement social; d'autre part, pour les entreprises qui n'auraient pas (ou pas assez) d'accompagnateurs sociaux, à renforcer le jobcoaching pour les travailleurs en insertion désirant entreprendre cette démarche.

L'accent de ce projet est mis sur le développement du capital humain et principalement le jobcoaching au sein des EI afin d'encourager les entreprises d'insertion dans la transition des travailleurs (DEDP ou Art60) vers l'emploi au sein de l'économie classique.

Pour rappel, les partenaires de ce projet sont le RES, CAIPS et les entreprises d'insertion qui y participent.

Ainsi, au-delà de ces critères définis dans le décret, Atout EI souhaite mieux connaître le public-cible et disposer des informations suivantes:

- ◇ La répartition des travailleurs selon leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, genre, niveau de formation et orientation de la formation, statut avant l'entrée dans l'EI).
- ◇ La répartition des travailleurs selon le régime de travail (temps plein/temps partiel).
- ◇ La durée moyenne de maintien dans le dispositif.
- ◇ L'évolution des travailleurs au sein des EI (gestion participative, évolution,...).
- ◇ L'évolution des personnes qui sont passées dans le dispositif «d'insertion».

Projet API FOREM 2011

Ce projet vise à établir une synergie entre des structures préexistantes pour créer une action intégrée visant à mettre à l'emploi, essentiellement en titre-service, 12 stagiaires non francophones par an.

Concrètement, il s'agit pour les associations partenaires (Gavroche EFT, Centre Liégeois de Formation OISP, Mode d'Emploi, Atout EI, l'IDESS du CPAS de Beyne-Heusay et l'Aide aux Personnes Déplacées), de proposer une formation concomitante et un appui logistique aux stagiaires afin de les amener à un emploi. Ces stagiaires d'origine étrangère auront bénéficié, principalement, des dernières mesures de régularisation. L'attention sera particulièrement portée sur les femmes.

Atout EI sera partenaire dans le volet insertion sur base d'une mise en contact avec employeurs EI.

Projet Européen « Coopération globale » 2011- 2013

Ce projet en partenariat avec Le FOREM, Atout EI, Le CIRIEC, SOFIE, Randstad Diversity du côté belge ainsi que des partenaires français et italiens propose d'étudier les modalités de mise en place d'une coopération entre les entreprises d'économie sociale (en particulier les entreprises d'insertion), les entreprises commerciales et le service public de l'emploi au départ des structures partenariales locales que sont par exemple pour la Wallonie : les Maisons de l'Emploi.

L'objectif de ce projet serait de visibiliser les opportunités que peuvent représenter les entreprises d'insertion afin de favoriser l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi, mais également d'identifier le rôle que peut jouer l'entreprise d'économie classique.

Au travers d'une étude comparative suivie d'une expérimentation locale, ce projet

souhaite mettre en évidence des bonnes pratiques transférables et assurer dès lors une coopération pérenne entre les acteurs du projet pour au final augmenter l'insertion dans l'emploi des jeunes demandeurs d'emploi. S'il est accepté, il démarrera en octobre 2011.





ANNEXES

Composition du Conseil d'administration 2010

Le Conseil d'administration est composé de 11 structures:

	Représenté par		assurant le rôle de
AOS (Eko Services)	LABABSA	Ophélie	Vice-Présidente
BTEAM	WAYTECK	Philippe	Administrateur
CAIPS	VRANCKEN	Jean-Luc	Administrateur
La LORRAINE 95	PORTION	Luc	Administrateur
NEUPRE NET SERVICES	SAMYN	Hervé	Vice-Président
PROXEMIA	BERNARD	Eric	Administrateur
RECMA	GUITARD	Claudiel	Administratrice
RES	SAMYN	Hervé	Administrateur
TRINK-HALL CAFE	FOGUENNE	François	Administrateur
TRI-TERRE	VETRO	Salvatore	Administrateur
TRUSQUIN Titres-services	BORCY	Patrice	Président

Composition du Bureau 2010

	Représenté par		assurant le rôle de
TRUSQUIN Titres-services	BORCY	Patrice	Président
NEUPRE NET SERVICES	SAMYN	Hervé	Vice-président
AOS (Eko services)	LABABSA	Ophélie	Vice-présidente
PAN-TERRE	VETRO	Salvatore	Administrateur

Equipe opérationnelle

POLLENUS	Jean-Pierre	Directeur
PETRE	Laure-Anne	Coordinatrice
CLOSSE	Nancy	Chargée de projets
DHULSTERE	Delphine	Conseillère juridique
DISTECHE	Benjamin	Conseiller juridique (en 2011)

Partenaires d'Atout EI

CAIPS

La Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale est une fédération représentant les Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP), les Entreprises de Formation par le Travail (EFT) et auparavant les Entreprises d'Insertion (EI).

FEBECOOP

FEBECOOP promeut les valeurs de l'entrepreneuriat coopératif et d'économie sociale auprès des milieux politiques, économiques, académiques et institutionnels et défend ses membres en exerçant des représentations aux plan européen, fédéral et régional.

R.E.S.

Le Réseau d'Entreprise Sociales est un réseau pluraliste composé d'entreprises qui visent la création d'emplois durables en offrant ainsi la possibilité à leurs travailleurs d'initier une démarche de reconquête de citoyenneté.

SAW-B, Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises

L'asbl SAW-B, Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises, est une fédération d'économie sociale pluraliste. Sa mission est de soutenir le développement d'une économie centrée sur le respect de l'humain et de l'environnement.





Rue du Térés 45 - 4100 Seraing - N° d'entreprise 885 885 855

04 330 39 86 - federation@atoutei.be - www.atoutei.be

Avec le soutien de la Région wallonne et du Fonds social européen



Wallonie



L'UE et les autorités
publiques investissent
dans votre avenir